

Si ce message ne s'affiche pas correctement, [cliquez ici](#)

SMLH



SOCIÉTÉ DES MEMBRES
DE LA LÉGION D'HONNEUR

SOCIÉTÉ DES MEMBRES DE LA LÉGION D'HONNEUR

La Lettre du siège

Novembre 2018



Édito du délégué général

Chères amies, chers amis,

Le 12 novembre dernier, notre président, l'amiral Alain Coldefy, recevait au siège le préfet Yannick Blanc, président de l'Agence du Service Civique pour la signature d'un protocole qui définit le cadre d'une coopération pleine de promesses.



Bien que signé dans l'intimité du siège de la SMLH, ce protocole, qui va vous être transmis sans délai par message, n'en reste pas moins un événement fort et déterminant. Notre nouveau projet associatif récemment approuvé en assemblée générale a pour ambition de placer la Légion d'honneur au cœur de la Nation...

Cette ambition porte tout naturellement la SMLH à *"contribuer au renforcement de la cohésion nationale, en particulier sous l'angle intergénérationnel et dans une approche civique, solidaire et ouverte sur la société..."*

Extrait du projet associatif SMLH 2030 consultable sur le site de la SMLH

Par ce protocole, la SMLH, forte notamment d'un puissant maillage territorial, s'engage alors à contribuer à l'éducation civique et citoyenne des volontaires en service civique en offrant à ses sections et comités un cadre structurant d'actions potentielles toutes construites sur la base du volontariat. Quelques sections, comme celle de Haute-Saône, avaient déjà anticipé le mouvement et jeté les bases d'une coopération fructueuse et que nous devons tous encourager tant cette dynamique est aussi synonyme de fort rayonnement.

La signature de ce protocole est aussi le fruit des travaux d'un des groupes de travail de la commission SMLH 2030 qui déploie depuis un an une énergie considérable pour définir, structurer et dessiner les lignes directrices de l'action de chacun sur le terrain. Après avoir élaboré le projet

associatif SMLH 2030 validé en assemblée générale à Toulouse et pour lequel tous les présidents de section avaient été sollicités, la commission 2030 a animé les travaux de près de 15 groupes de travail dont les conclusions sont depuis deux mois régulièrement validées en conseil d'administration et transmises aux présidents, trésoriers et secrétaires de tous les comités et sections.

Ces travaux qui sont portés à votre connaissance n'ont qu'une ambition : vous aider à agir auprès et au profit de nos concitoyens. Ils ne sont que des guides, au contenu certes perfectible, destinés à être partagés autour de vous afin que chaque sociétaire en saisisse la substance et l'intérêt.

Les équipes du siège de leur côté, courroie de transmission entre les travaux des administrateurs et les sociétaires, sont à la disposition de chacun pour vous aider à mieux comprendre et utiliser les outils et documents diffusés.

La communication et la gestion de l'information sont ici et comme toujours fondamentales. Mais quel que soit l'outil mis à votre disposition, la faculté du maillon local à le faire rayonner reste déterminante.

En 2019, les équipes du siège se déplaceront vers vous dans le cadre de campagnes de séances d'information et de formation dont nous élaborerons conjointement le contenu. Expérience conduite avec succès depuis un an au siège au profit des sections d'Île-de-France, elle a aussi le mérite de nous permettre de rester connectés et de manière très concrète à vous tous.

Les équipes du siège vous remercient pour votre confiance.

Jean-Marie Lucas

jeanmarie.lucas@smlh.fr

ILS NOUS QUITTENT POUR DE NOUVELLES AVENTURES...

Josiane Razamimahazo et Claude Lacombe nous quittent après avoir consacré respectivement 33 et 17 années de leur vie professionnelle au service des sociétaires. Nous leur souhaitons d'être comblés par les projets qui les attendent, à Madagascar ou en métropole.

Merci à tous les deux pour l'investissement que vous aurez consacré au sein du service gestion des adhérents...



LE POLE ANIMATION DU RÉSEAU DES COMITES ET SECTIONS

Patricia Bauvais

patricia.bauvais@smlh.fr

01 47 05 72 84



ÉDITION 2018

Cette année, parmi les nombreux projets déposés, le jury a sélectionné 13 lauréats et 8 labels.

La remise des prix aux lauréats aura lieu le 12 décembre 2018, salle des Boiseries à l'Institution nationale des Invalides.

Une invitation a été adressée aux porteurs de projets lauréats, à

ceux qui ont été labellisés et aux présidents de section concernés.

Le compte rendu d'activité 2018

Vous avez reçu dernièrement le nouvel imprimé du compte rendu annuel d'activité 2018. Vous y trouverez différentes rubriques à renseigner concernant les actions conduites sur le terrain par vos sections et vos comités, le nombre de personnes y participant ainsi que le nombre d'heures consacrées. Ce document permet au siège de disposer d'une information globale et d'analyser les grandes tendances de vos activités.

N'hésitez pas à me faire part de vos commentaires.

Document à me retourner avant le 31 janvier 2019.

Gestion Territoriale

A tous les membres des bureaux de section et de comité

Nous communiquons de plus en plus par mail, alors n'oubliez pas de m'adresser vos changements d'adresses mail, afin que nous puissions vous transmettre au mieux les dernières informations du siège.

Lors de notre dernier envoi, 17 adresses mail de secrétaires et 3 de trésoriers étaient erronées.

Je suis constamment à la recherche de nouveaux partenaires pour de nouvelles insertions publicitaires dans La Cohorte. Dans vos sections, dans vos comités, vous avez forcément des personnes susceptibles de pouvoir nous aider en s'offrant un encart publicitaire dans notre revue.

Si tel est le cas, n'hésitez pas à m'informer pour que je puisse leur faire une offre d'insertion intéressante.

RÉGIE PUBLICITAIRE DE LA COHORTE

Il faut sans cesse dynamiser notre revue avec de nouveaux annonceurs et je vous remercie sincèrement de votre aide qui m'est très précieuse.



LE POLE COMMUNICATION

Catherine Marrot

catherine.marrot@smlh.fr

01 47 05 77 18

Calendrier 2019

des conseils

d'administration

14 janvier : validation du budget 2019
11 mars : approbation de l'ordre du jour de l'AG
15 avril : approbation des rapports, moral et financier
17 juin : élection du bureau national
14 octobre : rentrée estivale
16 décembre : validation budget 2020

PARUTION



TÉLÉCHARGER

A LA UNE DU PROCHAIN NUMÉRO...



AMIRAL ALAIN COLDEFY

DE L'ÉCOLE NAVALE À LA PRÉSIDENTENCE DE LA SMLH

L'amiral Coldefy est le nouveau président de la Société des membres de la Légion d'honneur depuis le congrès de Toulouse en mai dernier. Né en 1946, il a accompli une carrière longue de quarante-et-un ans. Alain Coldefy a notamment commandé le porte-avions Clemenceau. Il a achevé son parcours militaire comme major général puis inspecteur des armées et quitté l'uniforme en 2006 pour rejoindre le groupe EADS (devenu depuis Airbus group) en qualité de conseiller du président jusqu'en 2012. Cet automne, Alain Coldefy a cessé d'exercer la direction de la Revue de Défense nationale et celle de l'académie de Marine.

Dans cet entretien à *La Cohorte*, l'amiral évoque son parcours exceptionnel et dévoile ses ambitions pour la SMLH.

FOIRE AUX QUESTIONS...

Je suis membre à vie donc je n'ai pas besoin de renouveler mon abonnement.

La qualité de membre à vie ne concerne que l'adhésion à la SMLH. Si vous êtes abonné (e) à la revue, vous devez souscrire un nouvel abonnement à chaque fin d'abonnement. On peut s'abonner pour un an, trois ans et cinq ans.

J'ai reçu le numéro de septembre donc je suis abonné(e).

Le numéro de septembre est adressé à tous les sociétaires qu'ils soient abonnés ou non abonnés. Il diffuse le compte rendu de l'assemblée générale. Si vous voulez recevoir la revue, vous devez souscrire un abonnement.

Abonné(e), je souhaite lire la version numérique.

La version numérique est offerte lors de l'achat d'un abonnement papier.
<http://www.smlh.fr/la-cohorte/la-cohorte-numerique>

Président, secrétaire, trésorier de section

Auteur d'un article (hors articles dédiés à

et de comité, je souhaite relancer les sociétaires qui ne sont pas abonnés à la revue.

La liste des sociétaires non abonnés par section peut vous être adressée.
Demande à adresser par mail à catherine.marrot@smlh.fr

la rubrique *Les carnets de la SMLH*, je souhaiterais le publier dans *La Cohorte*.

Adressez votre article par mail à catherine.marrot@smlh.fr.
Il est possible de le mettre en ligne sur le site de la SMLH (rubrique "Articles écrits par nos sociétaires") accompagné d'une photo.

Le saviez-vous ?

Dans le numéro 234 de *La Cohorte*, 15 ouvrages écrits par nos sociétaires sont recensés.
Si vous avez écrit un ouvrage et que vous souhaitez qu'il soit mis en ligne sur le site de la SMLH et recensé dans l'un des numéros de *La Cohorte*, merci de bien vouloir en adresser un exemplaire au siège.

ADRESSES MAILS



Pensez à nous
communiquer les adresses
mail de vos adhérents.

C'est pour nous un outil
indispensable : rapidité,
frais postaux réduits...

Pour 2019...

Vos projets d'article sont à envoyer avant le :

- **20 décembre** pour le **numéro de mars**,
- **11 mars** pour le **numéro de mai**,
- **7 octobre** pour le **numéro de décembre**.

En fonction de la date des événements relatés, les articles sont mises en ligne sur le site de la SMLH (onglet actualités) et sur Facebook dans la semaine qui suit votre envoi.

Si cela n'est pas le cas, n'hésitez pas à prendre contact avec moi par téléphone ou par mail.

A NOTER SUR VOS AGENDAS...

Calendrier
des envois des articles
pour la rubrique
Les carnets de la SMLH

BIMBELOTTERIE

Ces quatre objets que nous vous proposons ci-dessous ne sont pas répertoriés sur le

site de la SMLH.

Pour toutes commandes (port non compris) merci de m'envoyer un mail à catherine.marrot@smlh.fr



Commandez la nouvelle médaille de la SMLH.

Médaille en zamac. Finition dorée et émaillée.
Diamètre : 7 cm
Sous bourse suédoise
Possibilité de gravure au dos.

Son prix : **20 €**

PORTEZ LA CRAVATE SMLH

Pure soie

Son prix : **30 €**



Pour un cadeau, offrez le miroir SMLH

Prix : **5 €**



Utilisez la clé USB SMLH

Capacité de mémoire :
15 GO

Prix : **10 €**



Offrez le champagne Cuvée spéciale SMLH

Prix unitaire TTC : 16 €

Contact : Sylvie Paulhiac

tél : [06 30 07 90 13](tel:0630079013)

mail : contact@champagne-paulhiac.com

**Pour vos fêtes
de fin d'année**



• LE POLE ORGANISATION ADMINISTRATION GENERALE

RESSOURCES HUMAINES

Laurence Pauvert

laurence.pauvert@smlh.fr

01 47 05 79 02

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2019

L'assemblée se déroulera le **28 mai 2019** en région parisienne à **Saint-Germain-en-Laye**.

Elle sera précédée la veille de la traditionnelle réunion des présidents de section.

Grandes lignes du programme (à confirmer ultérieurement) :

Lundi 27 mai - Journée des présidents de section

14h00 : réunion des présidents de section à la mairie - Salle multimédia

17h00 : cérémonie au monument aux morts dans le parc du château de Saint-Germain-en-Laye

17h30 : cocktail offert par le maire de Saint-Germain - Salle des mariages de la mairie

Mardi 28 mai - Assemblée générale

Théâtre Alexandre Dumas

Déjeuner au manège royal - Sur réservation

ACTIVITÉS TOURISTIQUES ET CULTURELLES A L'ISSUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

A l'issue de l'assemblée générale, **la section des Yvelines propose plusieurs activités** pour découvrir des lieux liés à l'histoire de notre pays et de la Légion d'honneur :

- **28 mai**

- visite privée du Château de St-Germain-en-Laye et du musée d'Archéologie nationale.
- concert **en soirée** des demoiselles de la Maîtrise de la Légion d'honneur en l'église de St-Germain-en-Laye.

- **29 mai**

En matinée, choix entre :

- visite de la MELH (Maison d'éducation des jeunes filles de la Légion d'honneur) des Loges,
- visite du vieux St-Germain,
- visite du Lycée Militaire de St-Cyr.

Accueil et déjeuner au château du Val

Après-midi :

croisière commentée sur la Seine (les Impressionnistes, la machine de Marly...).

Pour tous les participants, retour prévu à St-Germain, place du Château, pour 17 heures,

permettant ainsi à ceux qui le souhaiteraient de profiter des TGV du soir pour rentrer en province.

La description complète de ces activités, ainsi que les modalités d'inscription seront disponibles à partir de début décembre sur le site de la section des Yvelines (www.smlh78.fr) que nous vous invitons à consulter régulièrement (les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre de leur arrivée).

***Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter Bernard Laugier
(laugierbernard@orange.fr ou au 01 39 62 12 12)***

Celles et ceux qui souhaitent se loger à St-Germain-en-Laye soit pour l'AG, soit pour les activités post-AG, trouveront également sur le site les coordonnées du château du Val, celles de plusieurs hôtels accordant des dispositions tarifaires pour les légionnaires, ainsi que celles de chambres d'hôte.



LE POLE GESTION DES ADHÉRENTS

Philippe Castiglia

philippe.castiglia@smlh.fr

01 47 05 77 95

APPELS ET RELANCES DE COTISATION PAR MAIL

Comme nous vous l'avions indiqué dans notre dernière lettre du siège, nous avons procédé à l'appel de cotisation du mois d'octobre et à la relance de cotisation pour les mois de janvier, avril et juillet, par mail, via le logiciel d'emailing Sarbacane.

Ces deux campagnes, au cours desquelles, nous avons contacté 3 940 sociétaires ont permis une **augmentation importante des paiements par carte bancaire.**

Au cours des 7 premier mois de l'année, nous recevions en moyenne, par mois, 163 paiements par CB.

Pour le seul mois d'octobre, nous en avons enregistré 477.

L'étude des statistiques d'ouverture de ces campagnes permet de déterminer qu'en moyenne **64 % des sociétaires contactés ont ouvert les mails.**

RADIATIONS

Le siège informe les présidents et secrétaires de section qu'il procédera à la radiation des sociétaires en défaut de paiement pour les années 2016 - 2017 - 2018 **le 15 décembre prochain.**

Le sociétaire radié n'est alors plus destinataire de l'information diffusée par le siège, n'est plus considéré comme membre de la SMLH et perd de fait tous ses droits (droit à l'entraide, vote à l'AG et aux assemblées locales notamment).

Non à jour de sa cotisation, il prive de plus la section de sa quote-part de retour de cotisation.

Au niveau du logiciel de gestion des adhérents, le sociétaire ne change que de "dossier" pour passer de celui des "adhérents" à celui des "radiés".

Dès régularisation de sa situation, l'intéressé peut sans délai rejoindre de nouveau le fichier des adhérents.

QUELQUES CHIFFRES

La SOCIÉTÉ DES MEMBRES DE LA LÉGION D'HONNEUR :

- **48 000 adhérents** au 31 décembre 2017. 42 142 membres légionnaires et 6 161 membres associés. Pour mémoire, la Légion d'honneur compte **93 000 décorés**.
- **37 % sont abonnés** à *La Cohorte*.
- En 2017, **1 560 légionnaires** ont adhéré à la SMLH.
- **7 700 sociétaires** ne sont pas à jour de leur cotisation
- **393 sociétaires n'ont pas réglé la cotisation** des trois dernières années et seront radiés dans les premiers jours de décembre.

Foire aux questions

Où puis-je trouver la liste des adhérents non à jour de cotisation ?

Vous trouverez cette liste dans l'espace sécurisé, rubrique "non à jour de cotisation".

Pourquoi un "ami" n'apparaît pas dans la liste des adhérents ?

L'"ami" n'apparaît pas dans la liste des adhérents car il n'est pas légionnaire.

Où puis-je trouver la liste des "amis" de ma section ou de mon comité ?

Pour trouver cette liste, rendez-vous dans l'espace sécurisé, ligne "REQUÊTE".

Dans cette rubrique, cocher la case "qualité" puis choisissez "ami". Rendez-vous ensuite en fin de page et cliquer sur rechercher. La liste des "amis" de votre périmètre apparaîtra. Vous avez la possibilité d'exporter cette liste sur un tableau Excel en cliquant sur "exporter".

Quelles sont les qualités attribuées aux "amis" ?

Il en existe trois : porte-drapeau – gestion administrative – prestige de l'ordre. C'est le président de section, qui en faisant la demande, stipule la qualité qu'il souhaite attribuer au futur "ami".

Un groupe de travail de la commission SMLH 2030 est dédié aux "amis de la SMLH" et rendra ses conclusions dans les semaines qui viennent.

Envoyez-vous systématiquement un courrier à la veuve ou au veuf d'un sociétaire dont on vous signale le décès ?

Nous adressons un courrier à la seule condition que vous nous confirmiez l'existence d'une veuve ou d'un veuf. Cette lettre est accompagnée d'un bulletin d'adhésion.

Le remplacement d'une carte perdue est-il payant ?

Oui, le duplicata est facturé 5 euros.



LE POLE ENTRAIDE SOLIDARITÉ PATRIMOINE

Hélène Vannereau

helene.vannereau@smlh.fr

01 47 05 77 20

Comment anticiper, se préparer et choisir sa

Le placement en maison de retraite est un changement très important dans la vie de la personne, seule ou en couple. Mûrement réfléchi et le choix fait, il sera mieux vécu.

Quelques conseils pour que le départ du domicile se fasse en douceur et avec sérénité.

ANTICIPER

Une fois la décision prise, il faut choisir soigneusement la maison qui vous accueillera et visiter les lieux. Il faut visiter plusieurs établissements et à ce stade cela se fait en toute sérénité.

Le portail national d'information pour l'autonomie des personnes âgées et l'accompagnement de leurs proches répondra à la plupart de vos questions telles que choisir un hébergement, bénéficier d'aides, comment exercer ses droits, à qui s'adresser

<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/>

SOLUTIONS D'HÉBERGEMENT

Elles sont nombreuses et répondent aux besoins de différents profils.

Sélectionnez ensuite le ou les types de structure qui vous paraissent adaptés à votre situation, parlez-en à vos proches, votre médecin traitant :

- les résidences-autonomie (ex-logements-foyers),
- les résidences services,
- les EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes),
- USLD (unités de soins de longue durée)
- l'hébergement chez des accueillants familiaux.

Déterminer l'emplacement idéal de la maison de retraite, lié à votre situation, à vos souhaits et vos habitudes.

A titre d'exemples, voici deux cas de figure :

- située près de votre ancien domicile, vous pourrez conserver vos habitudes, recevoir la visite de votre conjoint, de vos anciens voisins, de vos amis. Vous garderez ainsi vos repères.
- se rapprocher de vos enfants, vous pourrez recevoir leur visite plus facilement et plus fréquemment.

Les conventions SMLH avec des EHPAD

Rapprochez-vous de votre président de section / comité

<https://www.smlh.fr/espace-adherent/maisons-medicalisees>

Un conseiller expert attitré et un chargé de relation interlocuteur dédié pour les adhérents de la SMLH chez Cap retraite sur tout le territoire (merci de vous recommander de la SMLH):

Raphaël MAMAN

téléphone : 01.41.16.48.14

mail : raphael.m@capretraite.fr

Sacha LEVY

téléphone : 01.41.16.48.17

mail : sacha.l@capretraite.fr

Commission

entraide

solidarité

Aides financières attribuées en urgence aux sinistrés de l'Aude

La commission entraide et solidarité de la SMLH a attribué, immédiatement et en urgence, plusieurs aides aux légionnaires de la section de l'Aude.

Une somme conséquente a également été mise à la disposition du Président de section pour le soutien des sinistrés en lien avec les autres structures départementales.

La SMLH a été la première association à réagir localement en soutien des sinistrés.

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)